

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 05 février 2026

FG/MPH
2026-17

L'an deux mil vingt-six, le jeudi cinq février à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le mercredi 28 janvier 2026 sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 18 - Représentés : 5 - Absents : 4

ETAIENT PRESENTS : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; Mme Delphine Pando, M. Guy Legrix, M. Patrice Brière, Mme Catherine Vatie, M. David Revert, Mme Isabelle Drong, Mme Julie Mulac, M. Maxime Aguillé, M. Jacques Taque, Mme Dominique Vignesoult, Mme Jeannine Outin, Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, Mme Eléonore de la Grandière, Mme Fabienne Rubin, Mme Rébecca Babilotte, M. Pascal Simon.

ETAIENT REPRESENTES : M. Didier Quenouille (pouvoir à Mme le Maire), Mme Martine Guillon (pouvoir Mme Catherine Vatie), Mme Adèle Grand-Brodeur (pouvoir à M. Maxime Aguillé), M. Hervé Huchet (pouvoir à M. Guy Legrix), M. Jean-Eudes d'Achon (pouvoir à Mme Stéphanie Fresnais)

ETAIENT EXCUSES : M. Jean-Pierre Deval, Mme Claude Barsotti, M. Lionel Bottin, M. Stéphane Sabathier (pouvoir à M. Lionel Bottin)

Le Conseil Municipal désigne Mme Delphine Pando comme Secrétaire de séance.

.....

COMPLEMENT DES TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2026
Budget principal de la Ville - produits assujettis à la TVA
Musée Villa Montebello

Le Musée Villa Montebello dispose d'un espace boutique dans lequel sont vendus différents objets, livres, affiches ou cartes postales. Ces produits complètent l'offre de visite, permettant au visiteur de conserver un souvenir de sa visite tout en assurant une part de financement propre au service.

Certaines cartes postales et les numéros de la revue Athéna sur la Touques sont vendus pour le compte de l'association des Amis du Musée de Trouville et du Passé régional.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 octobre 2016 instituant la création de la régie de recettes « Boutiques » du musée communal sur le budget principal de la ville ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2025 fixant les tarifs municipaux, assujettis à la TVA, pour l'année 2026 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances et du Foncier du 21 janvier 2026 ;

Vu l'avis de la Commission Animations, Affaires culturelles et Communication du 23 janvier 2026 ;

Considérant la nécessité d'établir un nouveau tarif municipal pour la vente de nouveaux produits ;

Considérant la demande de l'association des Amis du Musée d'augmenter le tarif de leurs cartes postales ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE comme suit, les tarifs ci-dessous :

MUSEE VILLA MONTEBELLO

Cartes postales (TVA 20%)

Cartes postales éditées par les Amis du Musée

HT 2026

TTC 2026

1,08€

1,30€

Objets (TVA 20%)

Gobelets réutilisables

HT 2026

TTC 2026

2,50€

3,00€

Le Maire :

- **informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

.....
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE